

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION **MUNICIPAL 2023**

Envoyé en préfecture le 01/12/2023 Reçu en préfecture le 01/12/2023

ID: 084-218400554-20231130-54112023-DE



#### Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt- trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

#### Présents:

Daniel BELLEGARDE, Pascale VERHNES, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX, Daniel LECUYER, Brigitte NEF, Marie VITALI, Annie GAT,

Pouvoirs Natacha BENALI à Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX à Gilbert CHAZAL, Jean Marie POUWELS à Yves CAIRON, Patrick POUDEVIGNE à Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY à Pascale VERHNES, Sandrine GAS à Lydia ZIADE

Absent(e)s excusées : Lydie AMEVET,

Date de convocation: 24 Novembre 2023

**MEMBRES EN EXERCICE: 19 MEMBRES PRESENTS: 12** 

POUVOIR: 6

Secrétaire de séance : Gilbert CHAZAL

## DEL 54-2023 : CONVENTION DE TELERANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE **LEGALITE**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Vule décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la collectivité de Jonquerettes souhaite s'est engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

## Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- > DECIDE à s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2023 Reçu en préfecture le 01/12/2023

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE

Berger Levrault

ID: 084-218400554-20231130-54112023-DE

## DEPARTEMENT DU VAUCLUSE COMMUNE DE JONQUERETTES

### **DEL 54-2023**

> AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ses avenants et annexes, avec la préfecture du Vaucluse

Pour	Contre	Abstention
18	1	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance

Gilbert CHAZAL

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.